

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS



Chiffres clés 2021

- 33 communes
- 44 568 habitants
- 18 400 foyers
- 25 372 tonnes de déchets ménagers gérés
- **565 kg de déchets par habitants et par an**

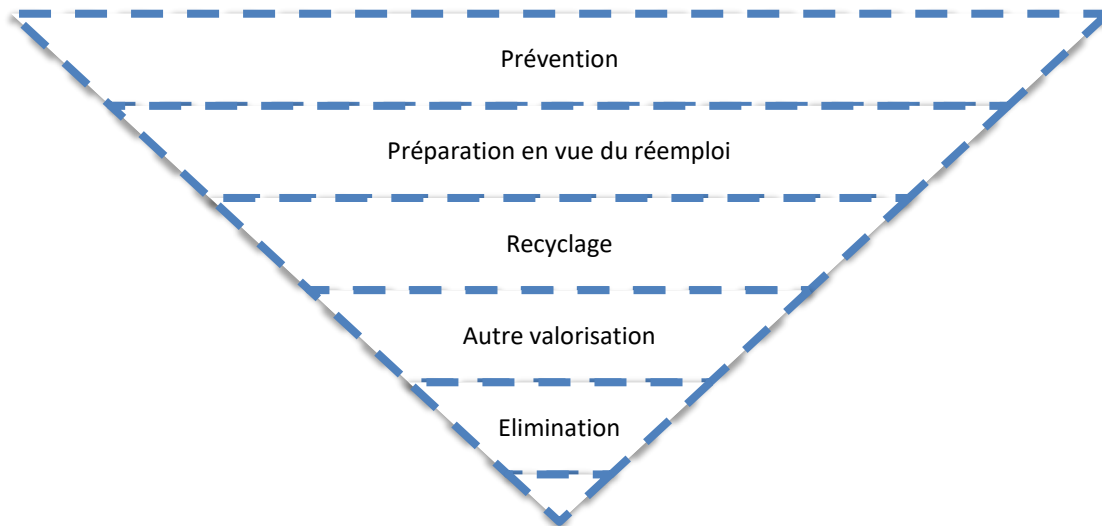
Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Le service public de gestion des déchets	3
2.1	Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes	3
2.2	Un comité syndical constitué par des élus de chaque commune	4
2.3	Des effectifs ajustés aux missions	4
3	La prévention des déchets.....	5
3.1	Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets.....	5
3.2	La valorisation des biodéchets	5
3.3	La valorisation des déchets verts	6
3.4	Les animations scolaires	6
3.5	Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets.....	6
3.6	La prévention de la toxicité des déchets et des risques d’incendies	7
4	La collecte des ordures ménagères résiduelles	9
4.1	Pour la dernière année, deux principes de tarifications	9
4.2	2021 une année de transition avant l’harmonisation de mode de facturation à l’ensemble du territoire .	9
4.3	Evolution des fréquences de collecte	10
4.4	Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire	10
4.5	La plus faible production d’ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL.....	11
4.6	Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom	12
5	La collecte sélective.....	13
5.1	La collecte sur les points d’apport volontaire.....	13
5.1.1	Les emballages ménagers	13
5.1.2	Les Journaux Revues Magazines et le verre.....	13
5.2	Des performances de tri qui conservent une marge de progrès	14
5.2.1	Emballages, Journaux Revues Magazines et verre	14
5.3	Textiles, Linges et Chaussures (TLC).....	15
5.4	Trier c’est très bien, bien trier c’est mieux.....	16
5.5	Les dépôts sauvages perdurent.....	17
6	Les déchèteries.....	18
6.1	Un service de proximité pour les usagers	18
6.1.1	Une gestion des déchèteries sous traitée	18
6.1.2	Horaires d’ouverture des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers	18
6.1.3	Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée	19
6.2	Trop de matière recyclable dans la benne déchets non recyclables.....	19
6.3	Des tonnages collectés en hausse de 21 % !.....	20
6.4	L’évolution de tonnages s’accompagne d’une hausse de fréquentation	21
6.5	Récapitulatif des filières de valorisation.....	22
7	Données financières.....	23
7.1	Financement du service.....	23
7.2	Les tonnages de déchets en hausse impactent les dépenses de fonctionnement.....	24
7.3	Les investissements.....	24
7.4	Trésorerie	25
8	Synthèse	26

1 INTRODUCTION

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'activité du SMIDOM encadrée par des législations successives se doit de respecter la **hiérarchie des modes de gestion** des déchets (ordre de priorité) définie article 4 de la directive 2008/98/CE et inscrite dans le code de l'environnement (article L541-1)



Le Comité Syndical de décembre 2021 a confirmé son souhait d'engager l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ménagers (PLPDMA).

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

*Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la **vie d'un produit** situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention déchets vise le changement de comportement à travers l'appropriation des actions par les acteurs du territoire*

2 LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

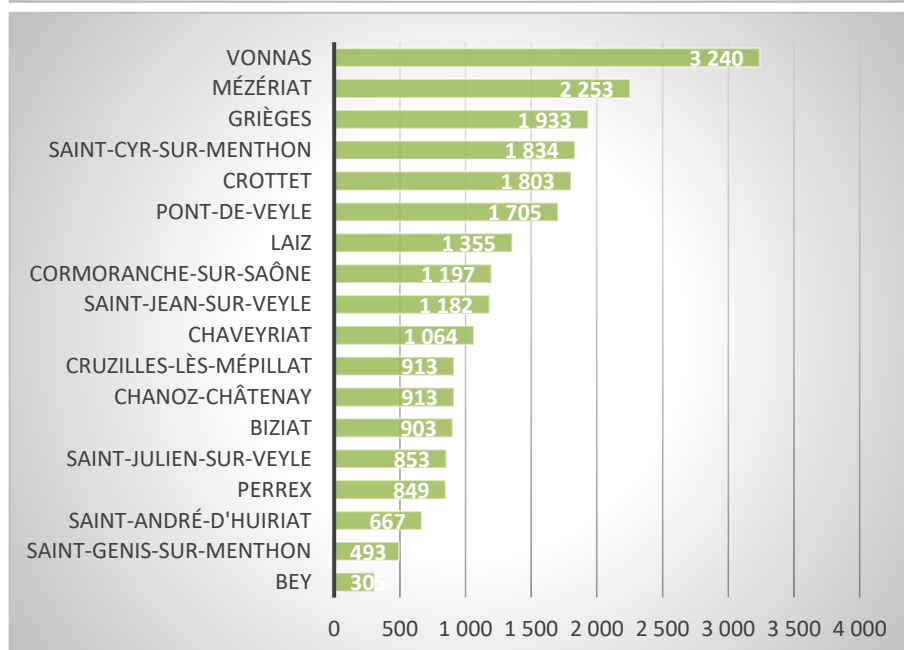
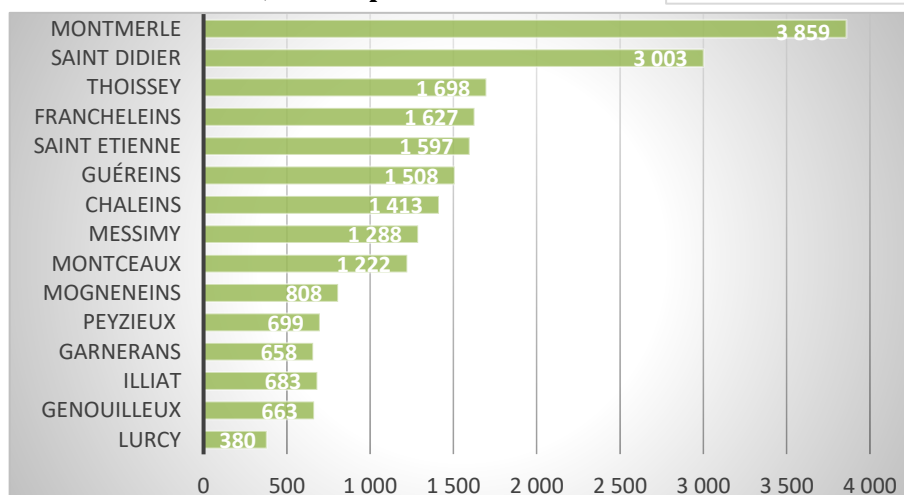
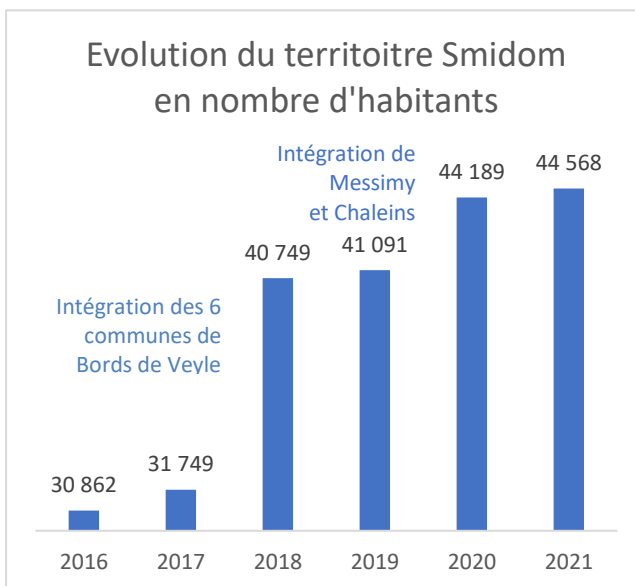
2.1 Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes

Après avoir intégré en 2018 les 6 communes de la Communauté de communes des Bords de Veyle et en 2020 les communes de Messimy-sur-Saône et Chaleins, le Smidom exerce aujourd'hui la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour le compte de ses deux adhérents :

- La communauté de communes La Veyle (23 462 habitants).
- La communauté de communes Val de Saône Centre (21 106 habitants).

Soit au total, 33 communes et 44 568 habitants (Population légale au 1er janvier 2022, recensement 2019).

L'évolution démographique du bassin de vie desservi reste positive avec une évolution 2020 - 2021 de + 0,86 % à périmètre constant.



2.2 Un comité syndical constitué par des élus de chaque commune

Les décisions relatives à l'activité du Smidom font l'objet de délibérations votées par le Comité Syndical sur proposition du Bureau qui constitue l'exécutif. En 2020, ce sont ainsi 36 délibérations qui ont été prises. Le Comité Syndical compte 31 conseillers titulaires et 31 conseillers suppléants, soit 2 représentants par commune. Les représentants des communes de Messimy-sur-Saône et Chaleins n'intégreront le Comité Syndical qu'à compter du 1er janvier 2022.

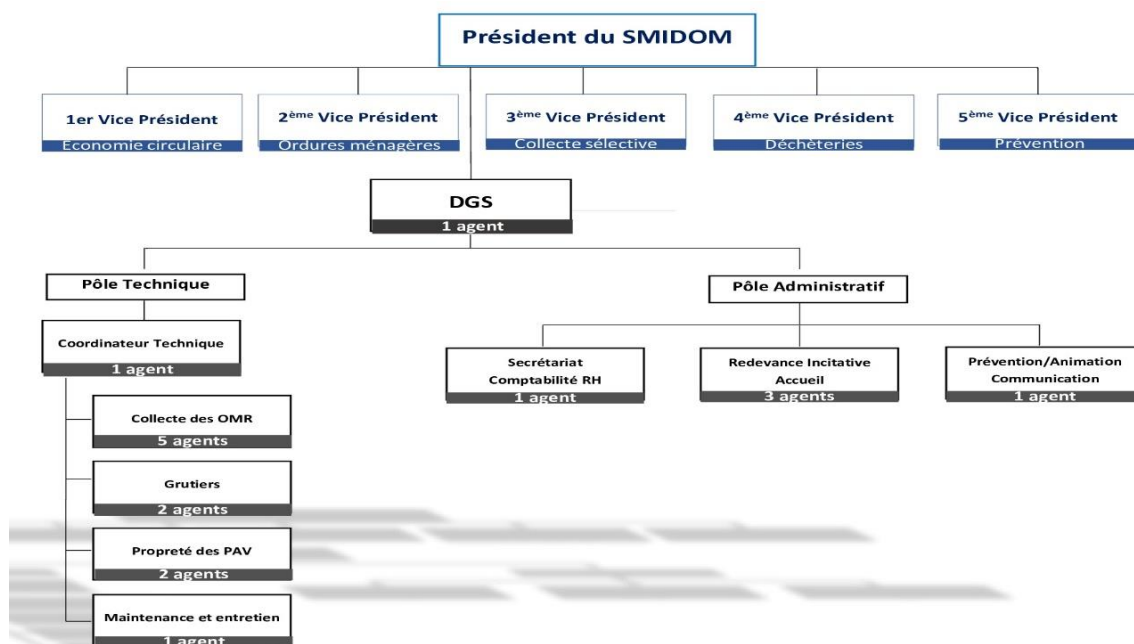
Au titre de la mandature 2020 - 2026, un nouveau Bureau composé comme suit a été élu lors du comité syndical du 26 juin :

- Président : M. FERRE Paul, (Commune de Thoissey) ;
- Vice-Présidents : M. DUPUIT Guy (Commune de Mézériat), 1er Vice-Président, en charge de l'économie circulaire ;
M. VIOT Dominique (Commune de Garnerans), 2ème Vice-Président, en charge de la collecte des ordures ménagères ;
M. PALLOT Jacques (Commune de Cormoranche sur Saône), 3ème Vice-Président, en charge de la collecte sélective ;
M. LUX Jean-Michel (Commune de Francheleins), 4ème Vice-Président, en charge des déchèteries ;
Mme BIGOT Agnès (Commune de Cruzilles les Mèpillat), 5ème Vice-Présidente, en charge de la prévention ;
- Membres : M. AGATY Guillaume (Commune de Biziat) ;
M. ALBAN Bernard (Commune de Montmerle sur Saône) ;
M. AUBLANC Jean-Claude (Commune de Pont de Veyle) ;
M. DUBOST Michel (Commune de Saint André d'Huiriat) ;
M. PEIGNE Benoit (Commune de Saint Didier sur Chalaronne) ;
M. JACQUET Claude (Commune de Chaveyriat) ;
M. VARVIER Serge (Commune de Saint Etienne sur Chalaronne).

2.3 Des effectifs ajustés aux missions

Pour assurer ses missions, le Smidom intervient soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés retenus après appel d'offres lancés en application du Code des Marchés Publics.

En 2021, le service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom est constitué de 17 postes, selon l'organigramme ci-dessous (Non comptés 2 personnels en détachement ou en longue maladie) :



3 LA PREVENTION DES DECHETS

Les lois Grenelle de l'Environnement et Transition Energétique pour une Croissance Verte (2009) et plus récemment la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – 2015) fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration permettra de définir pour les 6 années à venir, les axes prioritaires et les fiches actions à mettre en place pour tendre vers un changement des comportements et réduire la production des déchets et/ou mieux les valoriser.

3.1 Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par le Smidom à chacun de ses usagers.

Apposer aujourd'hui sur 30 % des boîtes aux lettres de notre territoire il permet d'éviter annuellement une distribution moyenne de 40 kg de papier par foyer.



- Un numéro 6 du « MAG » a été édité en 2022.

Ce magazine contient des informations sur la redevance incitative, le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source.

Il a été distribué à chaque foyer et peut être demandé à tout moment au Smidom ou téléchargé depuis notre site internet.

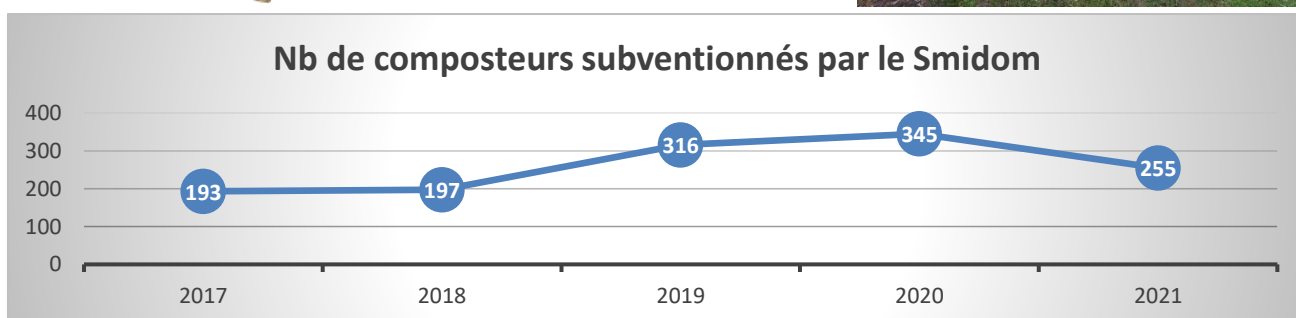
- Le site internet du Smidom <http://www.smidom.org> est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour produire moins de déchets.

3.2 La valorisation des biodéchets

Les biodéchets constituant 30 % du volume des OM, des installations de site de compostage sont toujours en cours dans les collèges et écoles primaires du territoire. Le collège de Vonnas et l'école primaire de Illiat ont été équipés en 2021.



- Vente de 255 composteurs en 2021, à un tarif subventionné de 27 €. Ils sont accompagnés d'un guide et d'un bioseau afin d'aider au mieux les ménages.



3.3 La valorisation des déchets verts

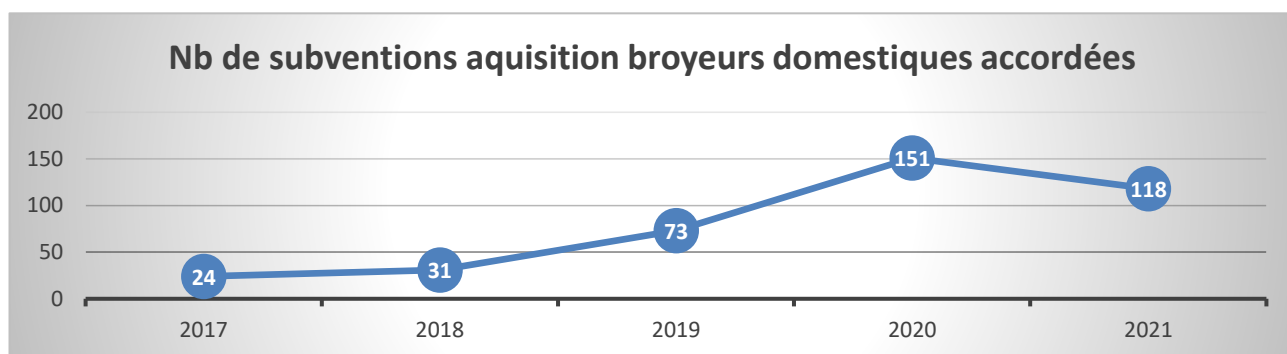
Le SMIDOM soutien les démarches de broyage à domicile afin de limiter les dépôts en déchèterie et favoriser la production et la récupération de broyat pour un retour au sol bénéfique aux jardins.

6 communes se sont inscrites à l'opération broyage à domicile de novembre. 17 foyers ont ainsi pu bénéficier de ce service (facturé 40€/h avec crédit d'impôt de 50%).

Une subvention à l'achat de broyeur domestique est également proposée aux particuliers en fonction du prix d'achat du broyeur.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
Jusqu'à 400 €	De 401 € à 800 €	De 801 € à 1 600 €	A partir de 1 601 €
40 % du coût d'acquisition dans la limite de 75 €	150 €	225 €	300 €

En 2021, 118 subventions ont été octroyées pour un montant total de **12 871.96€**



3.4 Les animations scolaires

Les animations scolaires de notre chargée de prévention ont permis de sensibiliser 58 classes, soit 1346 élèves, autour des thèmes tri/recyclage et compostage.

- 51 classes de primaires (1171 élèves)
- 5 classes au collège (125 élèves)
- 2 classes au lycée (50 élèves)

3.5 Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets



La Recyclerie Emmaüs de la déchèterie de Vonnas a permis à 8 150 kg de meubles, électroménagers et objets divers d'être revalorisés et réintroduits dans l'économie circulaire au lieu d'être jetés.

L'installation d'un deuxième local réemploi a été engagée fin 2021 sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne en partenariat avec l'association Tremplin.

3.6 La prévention de la toxicité des déchets et des risques d'incendies



Pour la deuxième année, un concours de collecte de piles et petites batteries usagées dans les écoles.

12 écoles primaires et 1 collège ont participé à ce second concours. Près de 1900 élèves ont ainsi été sensibilisés à la toxicité de ces déchets dangereux en déstockant des foyers 3,6 tonnes de piles. (Rq: traitement des piles en partie sur 2022).

CLASSEMENT	NB ELEVES	POIDS TOTAL/kg	POIDS/ELEVE
------------	-----------	----------------	-------------

Les élèves de l'école de Saint André d'Huiariat, grand vainqueur de ce concours avec un record de 3.7 kg de piles collectées par enfant, ont été récompensés en assistant au spectacle « Elementerre...mon cher Ratson ».

Une enquête burlesque qui a ravi les



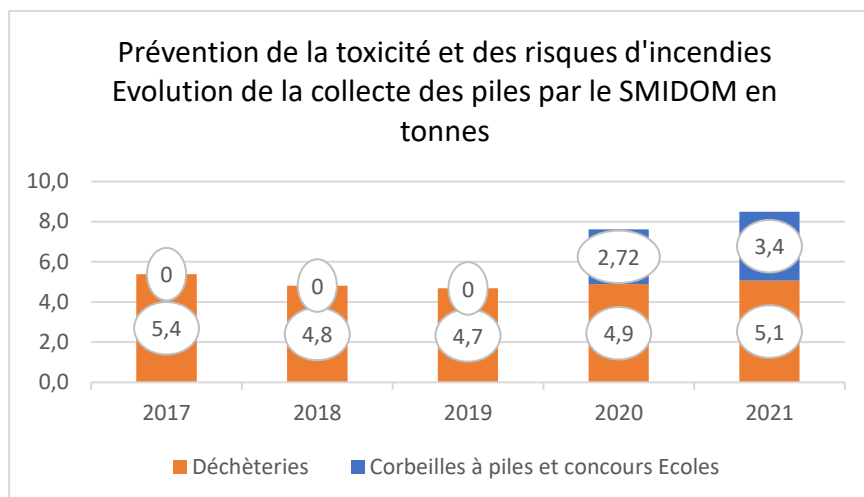
1	ST ANDRE D'HUIRIAT	80	297,1	3,71
2	ST ETIENNE SUR CHALARONNE	199	552,8	2,78
3	COLLEGE DE PONT DE VEYLE	489	1310,0	2,68
4	THOISSEY	92	196,7	2,14
5	MONTCEAUX	105	223,2	2,13
6	LAIZ	124	258,6	2,09
7	CHALEINS	168	250,3	1,49
8	CORMORANCHE SUR SAONE	130	183,7	1,41
9	GARNERANS	62	73,2	1,18
10	MOGNENEINS/PEYZIEUX	162	144,0	0,89
11	ILLIAT	68	72,3	1,06
12	MONTMERLE SUR SAONE	150	53,5	0,36
13	PONT DE VEYLE	48	14,6	0,30

1877	3630	1,93
-------------	-------------	-------------

enfants.



Indépendamment de ce second concours, la tendance baissière observée depuis 2017 sur la collecte des piles en déchèterie s'est inversée en 2020 avec un résultat 2021 de 5,1 tonnes collectées en déchèterie.



! Les piles non triées et donc conservées dans les ordures ménagères sont sources de pollutions environnementales, d'incendies et explosions sur les sites de traitement.



Incendie du camion de collecte des emballages



Incendie du site de transfert de Quincieux

Pour tenter d'endiguer la dépose de piles ou batteries dans les colonnes de tri des PAV, 33 boîtes à piles (une par commune) ont été installées au second semestre 2021.

Elles ont permis de collecter 540 kg de piles.

La carte interactive du site internet permet de localiser les installations de boîtes à piles près de chez vous.

<https://smidom.org/fr/ap/316526/plan-acces-113>



4 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées sont produites par les ménages ou professionnels.

Elles ne doivent pas comporter de matières recyclables et/ou toxiques.

Sur les 18 400 foyers du SMIDOM 95 % sont collectés en porte à porte, tandis que 5 % utilisent des points d'apports volontaires accessibles par badge.

Chiffres clés 2021

- 27 communes collectées en régie
- 6 communes collectées par un prestataire
- 5 009 T collectées au total
- Une production moyenne de **112,4 kg/hab.**

4.1 Pour la dernière année, deux principes de tarifications

Pour la dernière année en 2021 des modes de facturation différents, redevance incitative au poids, à la levée ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont encore en vigueur sur le territoire du Smidom.

Les six communes des Bords de Veyle sont à la levée et au poids, tandis que les 25 autres communes ont une grille tarifaire dépendante du nombre de personnes au foyer pour la partie fixe et du nombre de levées réalisées pour la partie variable.

Par délibération du 18 décembre 2020 le Comité Syndical du Smidom a approuvé l'harmonisation des modes de facturation à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2022 et donc l'abandon de la facturation au poids pour les six communes des Bords de Veyle.

De fait, 27 communes (territoire historique + Messimy et Chaleins) sont collectées par deux équipages en régie composé de cinq chauffeurs/ripeurs. Dix tournées sont nécessaires pour couvrir les communes concernées.

Sur l'année 2021, 59 000 kms ont été effectués par les équipages Smidom avec une moyenne de consommation de 57 litres /100 km.

Les 6 autres communes sont collectées sur 3 jours par la société EGT. Celle-ci a parcouru 23 610 kms pour une consommation moyenne de 59 litres / 100 km.



4.2 2021 une année de transition avant l'harmonisation de mode de facturation à l'ensemble du territoire

En vue de l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire, le SMIDOM a mené plusieurs actions auprès des usagers concernés.

Les usagers de Messimy et Chaleins vont passer en 2022 d'une facturation de la TEOM à la Redevance Incitative. Nous avons déjà en juillet et septembre 2020 procédé au puçage de leurs bacs via une société. Nous leur avons ensuite adressé en juillet 2021 une facture fictive pour le 1^{er} semestre 2021 afin qu'ils puissent comprendre le nouveau fonctionnement et le cas échéant adapter leur comportement. Une 2nd facture fictive leur a été adressée en tout début d'année 2022 au titre du 2nd semestre 2021.

Les factures fictives étaient accompagnées d'un courrier expliquant le fonctionnement de la redevance incitative et du bilan de la caractérisation effectuée en 2020 indiquant que 55 % de leurs déchets pourraient être valorisés.

Nous avons également organisé des cessions « composteurs » sur les marchés de Messimy et de Chaleins afin d'inciter les usagers à trier leurs bio déchets à la source.

Les usagers de Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Mézériat, Saint Julien sur Veyle et Vonnas devant quant à eux passer au premier janvier 2022, d'une facturation de Redevance Incitative calculée en fonction du poids de leurs déchets à une facturation de Redevance Incitative calculée en fonction du volume de déchets collectés et du nombre de levées réalisées.

Afin que la facturation soit au plus juste nous avons donc organisé des permanences « échange de bac » dans le but d'adapter le volume des bacs au nombre de personnes au foyer et à la production d'ordures ménagères.

1 873 courriers nominatifs ont été adressés aux usagers concernés de ces 6 communes leur expliquant le nouveau fonctionnement et leur indiquant qu'il était pertinent de changer de volume de bac. 52 % d'entre eux (973) ont profité des permanences en communes pour changer gratuitement de bac.

4.3 Evolution des fréquences de collecte

20 communes sur 33 font l'objet d'une collecte ordures ménagères par quinzaine (collecte en C 0,5). Cette réduction de la fréquence de collecte limite le nombre de kilomètres camion et donc d'émission de CO2, tout en répondant aux besoins de l'utilisateur qui sur notre territoire ne présente en moyenne son bac à la collecte que 13,5 fois par an.

Les études menées en 2021 conduiront à un développement du C 0,5 sur de nouvelles communes en 2022 et 2023.

4.4 Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire

Le recours à l'apport volontaire se développe sur les communes équipées en colonnes à contrôle d'accès. 145.5 tonnes collectées en 2021 soit un doublement des apports depuis 2019 (75 tonnes).

Nombre de dépôts en apport volontaire			
	2019	2020	2021
Montmerle	15 937	18 687	18 174
Guereins		4 673	5 027
St Etienne/Chalaronne		2 376	2 731
Laiz			795
Chaleins			26
Total	15 937	25 736	26 753



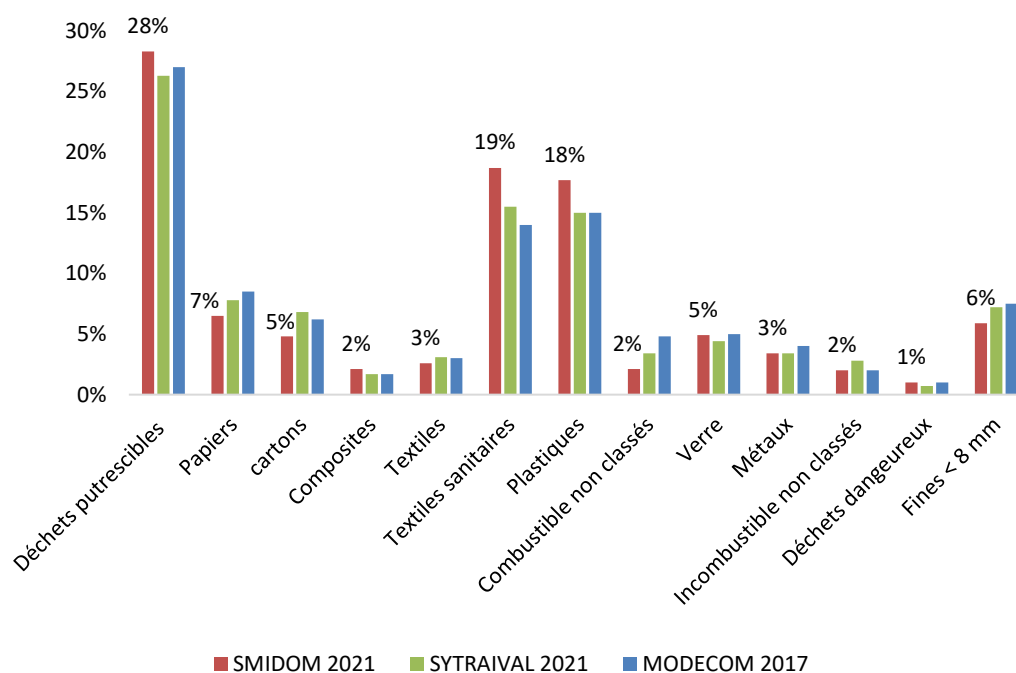
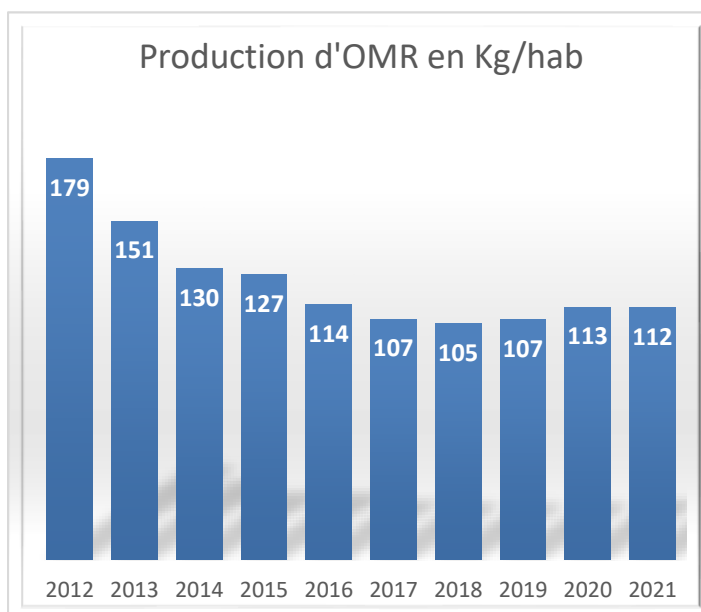
PAV « Les Huguet » à Laiz

4.5 La plus faible production d'ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL

La réduction de la production d'ordures ménagères enregistrée durant les 6 années qui ont suivies la mise en place de la redevance incitative est stabilisée depuis maintenant 3 ans.

A noter, que les caractérisations effectuées en 2021 sur les communes Vonnas, Pont de Veyle, Grièges et Montmerle confirment celles effectuées sur Chaleins et Messimy en 2021 :

Plus de 50 % du contenu des sacs ordures ménagères pourraient être valorisés.



La production d'ordures ménagères par habitant bien que pouvant encore être réduite par un meilleur tri reste, grâce à la redevance incitative, la plus faible enregistrée en 2021 sur l'ensemble du SYTRAIVAL.

Kg / an / habitant	Membres SYTRAIVAL hors SMIDOM			SMIDOM
	Mini	Maxi	Moyenne	
Ordures ménagères	178 Kg/an	237 Kg/an	214 Kg/an	112 Kg/an

4.6 Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom

Sur le territoire du Smidom, les ordures ménagères collectées dans les bacs ou les colonnes enterrées sont transportées selon les communes :

- Soit à l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche. Elles y sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche. Les travaux de réfection de l'UVE engagés par le SYTRAIVAL 2020 se sont poursuivis sur 2021.



- Soit à l'usine Ovade d'ORGANOM à Viriat. Elles sont traitées par un procédé de tri mécano-biologique. La matière organique récupérée est ensuite traitée par méthanisation pour obtenir du biogaz et produire du compost valorisable en agriculture.

5 LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective des emballages ménagers et papiers s'effectue en apport volontaire, avec un tri selon trois flux.

Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et lorsque c'est possible crée de nouveaux emplacements, pour desservir au mieux le territoire.

Chiffres clés 2020

- Trois flux : emballages, Journaux Revues Magazines et verre
- 112 points de dépôt
- 470 colonnes de tri déployées sur le territoire
- 3 809 tonnes collectées soit 85,5 kg/habitant non compté, 4 kg de TLC/habitant



- Les emballages ménagers à placer dans les colonnes jaunes (**1 091 tonnes PAV + 86 tonnes en déchèteries**).
- Les Journaux Revues Magazines dans les colonnes bleues (**769 tonnes**). **Cartons interdits !**
- Le verre dans les colonnes vertes (**1 863 tonnes**).

5.1 La collecte sur les points d'apport volontaire

5.1.1 Les emballages ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette collecte est assurée en régie par le Smidom. Les colonnes sont vidées deux fois par semaine.



Les collectes ont été perturbées au premier semestre 2021 suite à l'incendie du camion de collecte. L'expertise du véhicule a mise en évidence un départ de feu lié à la présence de piles dans les emballages !!!

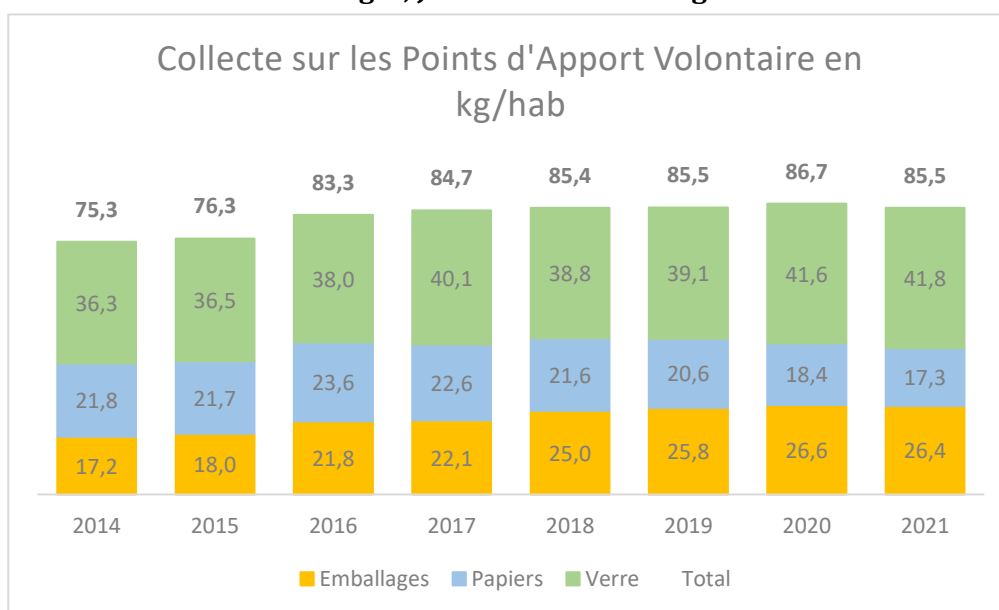
5.1.2 Les Journaux Revues Magazines et le verre

La collecte du Verre et des Journaux Revues Magazines est sous la compétence du Sytraival, qui lui-même fait appel à un autre prestataire : la société MINERIS pour collecter les colonnes.

La fréquence de collecte et le travail de la société Minéris n'ont pas apporté satisfaction malgré les multiples relances du SMIDOM.

5.2 Des performances de tri qui conservent une marge de progrès

5.2.1 Emballages, Journaux Revues Magazines et verre



Les collectes de Journaux Revues Magazines est en baisse depuis 2018. Cette tendance confirmée au niveau national, est en lien avec le développement des envois numériques. Les tonnages emballages et verre rapportés à l'habitant sont stables.



Sur les flux emballages et Journaux Revues Magazines, les usagers du Smidom trient 44 kg/an/habitant, ce qui est 23 % en dessous de la moyenne nationale de l'habitat mixte rural à 54 kg/an/hab.

Kg / an / habitant	Membres SYTRAIIVAL hors SMIDOM			SMIDOM	National
	Mini	Maxi	Moyenne		
Emballages et papiers	32 Kg/an	50 Kg/an	41 Kg/an	44 Kg/an	54 Kg/an
Verre	29 Kg/an	29 Kg/an	41 Kg/an	42 Kg/an	38 Kg/an

Les tonnages de verre collectés sont toujours élevés avec 42 kg / habitant et supérieur de 10 % aux données nationales de 38 kg/an/hab.

Les 15 points de collecte les plus fréquentés soit, 13 % sur les 15 existants captent 33 % des tonnes collectées (1 232 T sur 3723 T) pour les 3 flux, Emballages, Verre, Journaux Revues Magazines, Emballages.

		Nb colonnes	Tonnes
Vonnas	Parking de la Gare	11	141
Saint Didier sur Chalaronne	Rue Berlioz - Local technique	13	113
Saint Cyr / Menthon	Route de la Croix - Bas Village	13	103
Laiz	Parking Super U	9	96
Grièges	Rue du Stade - Salle des fêtes	9	86
Vonnas	Rue Rolland Garros - Intermarché	8	81
Pont de Veyle	Rue de la Poste - Crédit Agricole	7	81
Montmerle sur Saône	Chemin de l'Hermitage	7	75
Saint Etienne S/Chalaronne	Rue de la Dombes - Salle des fêtes	8	71
Cormoranche	Rue de la Caserne - Foyer rural	7	69
Montceaux	Route de Francheleins - Les 7 chemins	7	67

Francheleins	Rte de Montmerle - Parking Tenoux	5	66
Perrex	Rte des Pommerais - Ancienne décharge	7	65
Chaveyriat	Route de Mézériat - Cimetière	6	62
Montmerle sur Saône	Chemin des Garennes - ST	6	57

5.3 Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

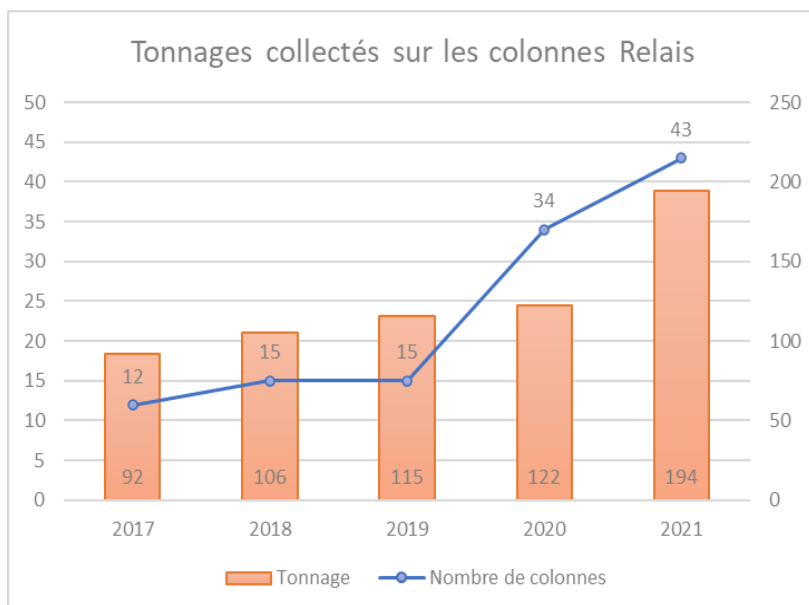
43 colonnes destinées aux Textiles Linge et Chaussures (TLC) mises en place et vidées, par l'association Le Relais sont disponibles sur les points d'apport volontaire et sur 2 déchèteries, en complément des trois flux de collecte sélective.



Depuis 2019, nous renforçons le maillage du territoire en points de récupération des TLC. Les performances de collecte ont ainsi progressé de 70%.

Ces bons résultats ne doivent pas être considérés comme totalement satisfaisants. En effet, les caractérisations effectuées sur les ordures ménagères et les bennes de DNR en déchèteries laissent apparaître respectivement 3 et 9 % de TLC. Soit un potentiel annuel de 350 tonnes (5 000 * 3% + 2 200 T * 9%) !!!

Tonnages TLC annuels	2019	2020	2021
Bey	4	2	1
Biziat		2	3
Chaleins	4	3	4
Chanoz Chatenay		1	3
Chaveyriat		1	5
Cormoranche		2	4
Crottet		4	5
Cruzilles Les Mèpillat	6	3	3
Francheleins	7	6	8
Garnerans	2	3	3
Genouilleux		1	2
Grièges		4	8
Guéreins		2	9
Illiât		2	3
Laiz	37	24	26
Messimy / Saône	4	3	4
Mézériat		2	7
Mogneneins	3	3	3
Montceaux	13	10	13
Montmerle / Saône		1	5
Perrex		1	5
Pezyieux	3	3	3
Pont de Veyle		2	3
Saint André d'Huiariat		1	2
Saint Cyr / Menthon		4	6
Saint Didier / Chalaronne	16	14	15
Saint Etienne / Chalaronne	8	7	11
Saint Genis / Menthon		3	4
Saint Jean / Veyle		2	3
Saint-Julien / Veyle		1	3
Thoissey	7	5	5
Vonnas		2	13
Total année	115	122	194



Que deviennent les TLC ?

Contrairement aux informations véhiculées par certains médias avides de polémiques, les TLC sont belle et bien valorisés principalement en réemploi et valorisation matière.



5.4 Trier c'est très bien, bien trier c'est mieux

Le Sytraival, assure pour l'ensemble du territoire du Smidom, la valorisation des déchets recyclables. Ces matériaux sont selon les flux triés et valorisés sur différents sites.


- Verre : centre de tri d'Andrézieux Bouthéon – GUERIN puis VERALLIA - Saint Romain le Puy (42)
- Journaux-magazines : centre de tri de Quincieux (69) puis NORSK SKOG à Golbey papèterie dans les Vosges.
- Emballages légers : Centre de tri conditionnement Firmini (42) – SUEZ. A la sortie des centres de tri, la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclable correspond aux erreurs de tri et est communément appelé le « refus de tri ».

En 2021 les refus de tri continuent d'augmenter !

Ils représentent 35 % des dépôts dans les colonnes jaunes (33,5 % en 2020, 19,1 % en 2019)
Soit, 409 tonnes sur 1 174.

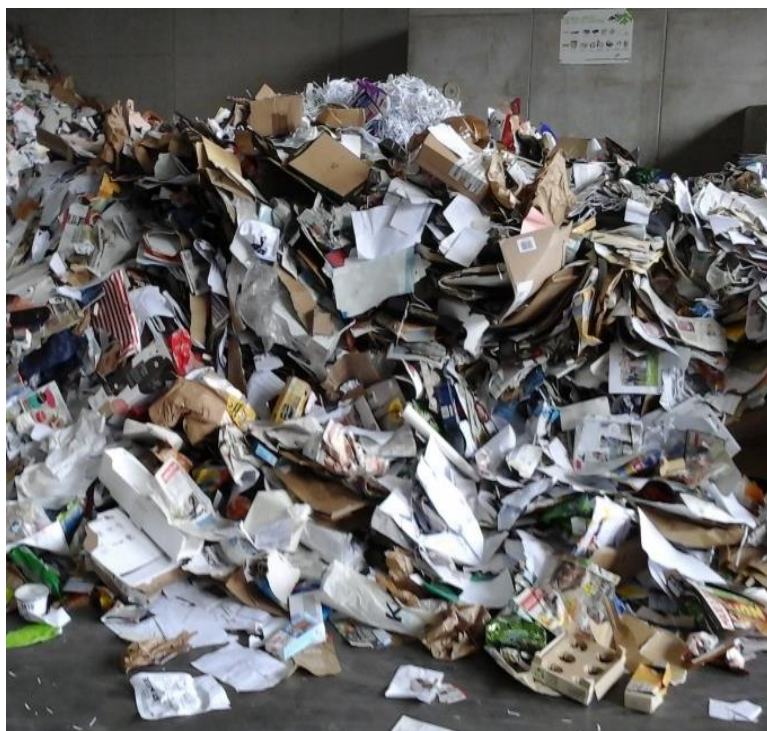
Ces refus de tri sont pour une partie minime des erreurs de tri mais majoritairement une forme de triche pour éviter des levées de bacs ordures ménagères (sacs de déchets, couches, objets et jouets divers...).

Au final, 230 000 € de dépenses inutiles liées à l'apport de déchets indésirables sur les points d'apport volontaire, se répercute sur la facture de TOUS les usager !!!

	Refus en tonnes	Coût collecte	Coût centre de tri conditionnement	Coût incinération des refus de tri	Dépenses inutiles
		215 €/T	231 €/T	118 €/T	564 €/T
Emballages	409 T	88 000 €	94 000 €	48 000 €	230 000 €



← Le contenu d'une colonne emballages.



Le carton ondulé doit être déposé en déchèterie et non dans les colonnes bleues. →

5.5 Les dépôts sauvages perdurent.

Deux agents du Smidom continuent de parcourir quotidiennement la centaine de Points d'Apport Volontaire du territoire afin de collecter les débris abandonnés au pied des colonnes. 69 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2021.

Les Maires, seuls détenteurs du pouvoir de Police, s'organisent en délibérant au niveau des conseils municipaux sur des tarifs de facturation spécifiques envers les contrevenants identifiés.

L'incivisme sur les PAV : une dépense évitable qui représente chaque année, 5 % du montant de la redevance incitative !



6 LES DECHETERIES

Les déchets qui disposent d'une filière de valorisation ou ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, en raison de leur volume, leur poids ou leur nature, sont déposés par les usagers en déchèteries.

Chiffres clés 2021

- 4 déchèteries en prestation privée
- 16 492 tonnes de déchets collectés
- Soit 367 kg déposés par habitant

Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom:

- à Vonnas,
- à Saint Jean sur Veyle,
- à Saint Etienne sur Chalaronne,
- à Francheleins.

Dans un contexte où l'économie circulaire s'inscrit comme une priorité, il convient de retenir qu'excepté l'amiante (20 tonnes), il existe pour la totalité des matériaux ou objets collectés en déchèterie, des filières de recyclage ou de valorisation énergétique. Le SMIDOM ne recourt donc à l'enfouissement, que pour une fraction marginale des apports en déchèteries.

6.1 Un service de proximité pour les usagers

Le ratio d'une déchèterie pour 11 000 habitants (une pour 16 000 habitants en moyenne nationale) permet de mettre à disposition des usagers un service de plus grande proximité. La contrepartie étant un ratio coûts fixes d'exploitation et de gardiennage par habitant plus élevé.

6.1.1 Une gestion des déchèteries sous traitée

Les quatre déchèteries sont exploitées :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quai),
- Via le Sytraival qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais (Déchets verts, Déchets non recyclables, Plâtre) et certains contrats avec les Eco organismes (D3E, ECO MOBILIER...)
- Via des conventions avec les Eco organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM...

6.1.2 Horaires d'ouverture des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers

	Horaires Hiver Du 1 ^{er} novembre au 28 février		Horaires Eté Du 1 ^{er} mars au 31 octobre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	-	14 h 17 h	-	14h00 à 18h00
Mardi	-	14 h 17 h	-	
Mercredi	9h00 à 12h	14 h 17 h	9h00 à 12h	
Jeudi	-	14 h 17 h	-	
Vendredi		14 h 17 h	9h00 à 12h	
Samedi	9h00 à 12h00		9h00 à 13h00	
Dimanche	9h00 à 12h00 - Uniquement à Vonnas et Francheleins du 1 ^{er} mars au 31 octobre			

Les déchèteries sont en libre accès pour les particuliers. Fin 2021, le contrôle d'accès par badge a laissé la place au contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation, plus fluide et plus fiable.

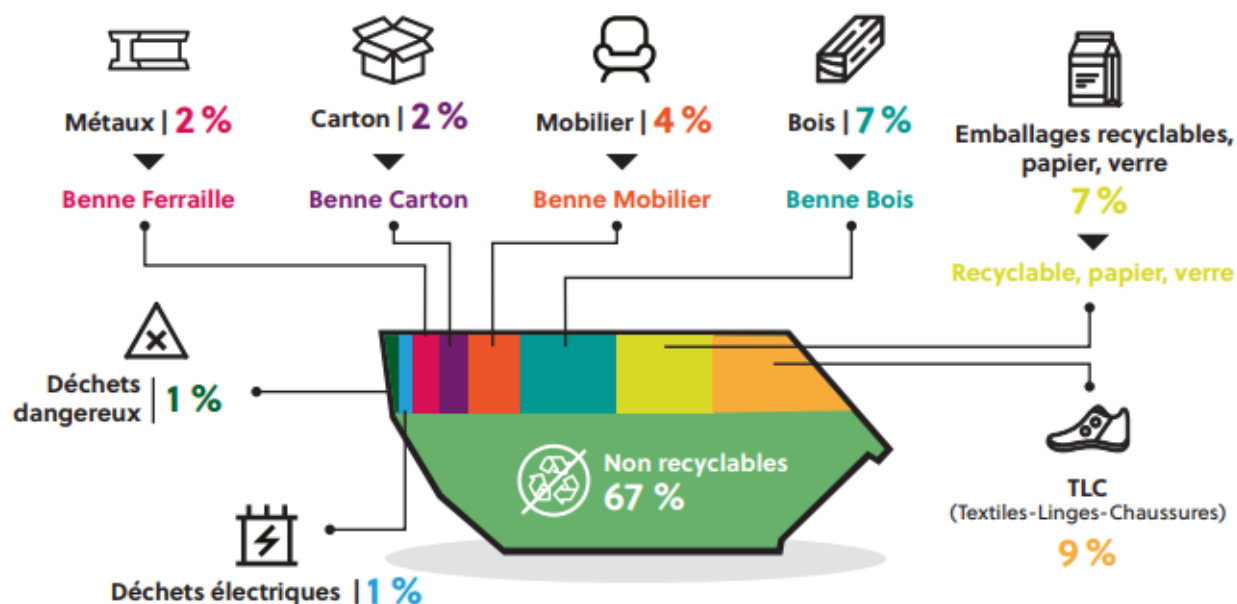
Les déchèteries sont équipées pour accueillir :

- Les déchets verts, déchets non recyclables, gravats, bois, ferraille, cartons, déchets de plâtre...
- Les déchets diffus spéciaux (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés,
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées,
- Les déchets d'équipement de l'ameublement (DEA)
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés,
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres.

6.1.3 Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée

Les professionnels inscrits, qui ont des déchets constitutifs de leur activité, peuvent selon certaines conditions et moyennant facturation, accéder aux déchèteries.

6.2 Trop de matière recyclable dans la benne déchets non recyclables



33 % du contenu des bennes déchets non recyclables auraient dû être déposés dans les autres contenants disponibles sur les déchèteries.

Un meilleur geste de tri aurait permis une valorisation par recyclage matière de 730 tonnes au lieu d'une valorisation énergétique (incinération).

6.3 Des tonnages collectés en hausse de 21 % !

Evolution 2020 à 2021 des apports selon les déchèteries					
	Saint-Jean-sur-Veyle	Vonnas	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Francheleins	Total
Total 2021	4 811 t	3 012 t	4 375 t	4 162 t	16 360 t
Total 2020	3 861 t	2 452 t	3 633 t	3 600 t	13 546 t
Evolution 2020 à 2021	25%	23%	20%	16%	21%

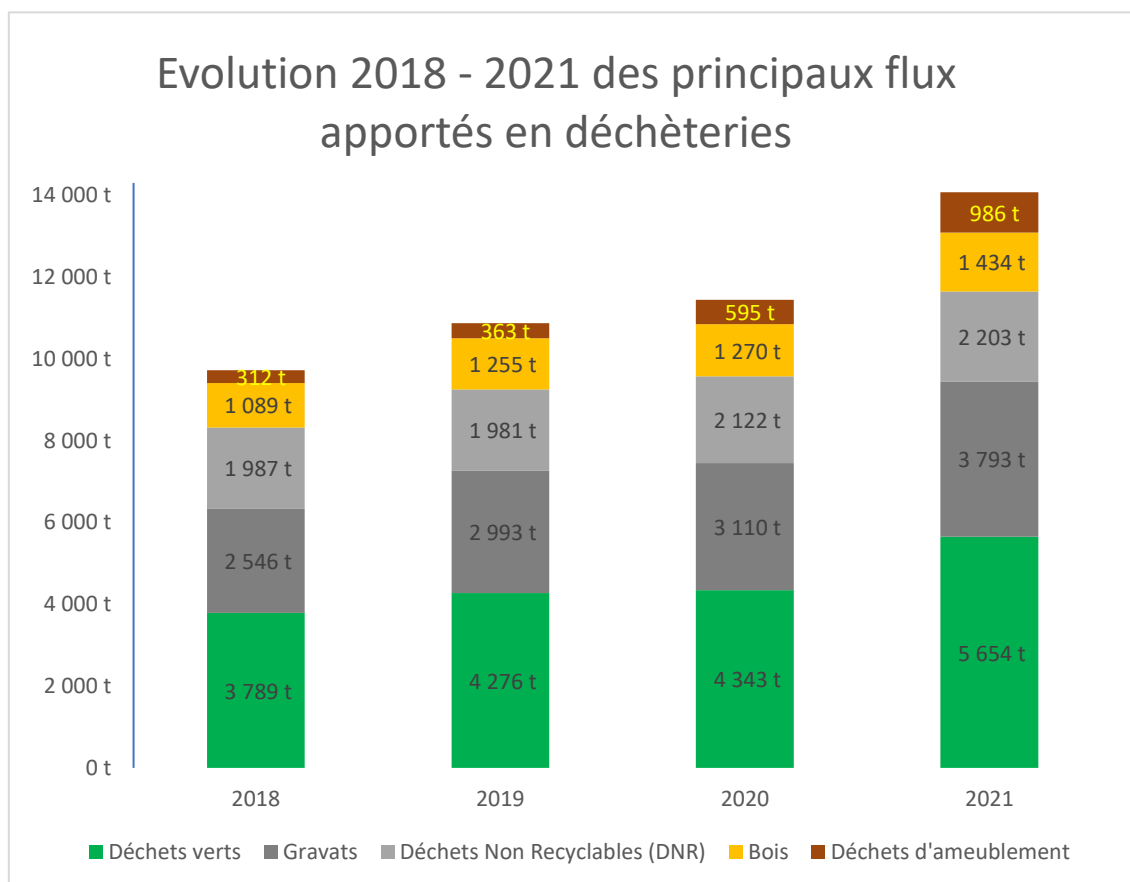
Les deux flux déchets verts et gravats représentent à eux seuls 58 % des apports.



Avec 127 kg par habitant, la production de déchets verts continue à croître de manière importante malgré les actions de prévention engagées (vente de composteurs, subvention pour l'achat de broyeurs).

Une situation extrême non rencontrée sur le territoire du SYTRAIVAL.

Kg / an / habitant	Membres SYTRAIVAL hors SMIDOM			SMIDOM
	Mini	Maxi	Moyenne	
Déchets verts	39 Kg/an	95 Kg/an	64 Kg/an	127 Kg/an
Gravats	45 Kg/an	98 Kg/an	67 Kg/an	85 Kg/an
Déchets non recyclables	28 Kg/an	96 Kg/an	49 Kg/an	49 Kg/an
Ameublement	11 Kg/an	50 Kg/an	27 Kg/an	22 Kg/an
Equipements électriques	6 Kg/an	13 Kg/an	9 Kg/an	10 Kg/an

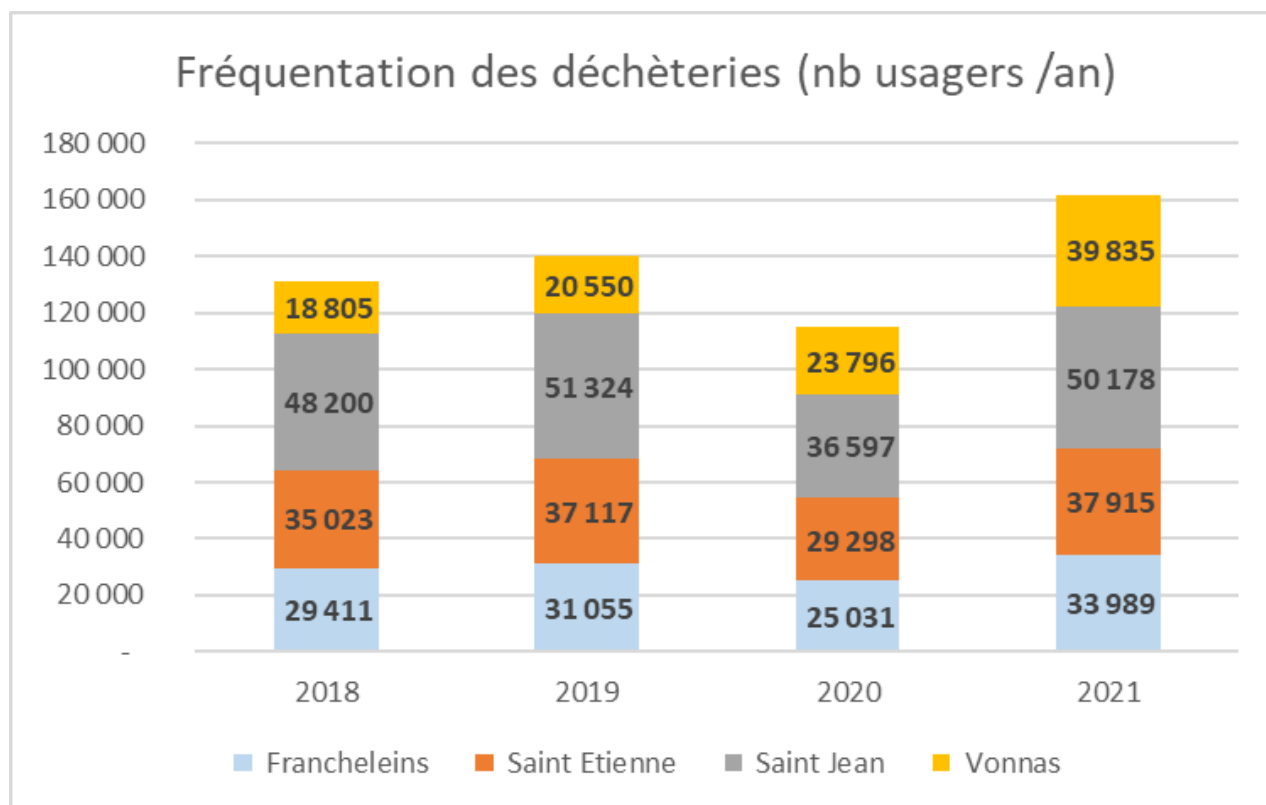


	2018	2019	2020	2021	2020 - 2021	Production par habitant
Déchets verts	3 789 t	4 276 t	4 343 t	5 654 t	30%	127 kg
Gravats	2 546 t	2 993 t	3 110 t	3 793 t	22%	85 kg
Déchets Non Recyclables (DNR)	1 987 t	1 981 t	2 122 t	2 203 t	4%	49 kg
Bois	1 089 t	1 255 t	1 270 t	1 434 t	13%	32 kg
Cartons	522 t	513 t	511 t	632 t	24%	14 kg
Ferraille	456 t	488 t	534 t	506 t	-5%	11 kg
D3E (électriques électroniques)	394 t	396 t	413 t	433 t	5%	10 kg
Déchets d'ameublement	312 t	363 t	595 t	986 t	66%	22 kg
Plâtre	310 t	299 t	336 t	352 t	5%	8 kg
Déchets dangereux (DMS + Eco -DDS)	143 t	159 t	159 t	169 t	6%	4 kg
Huiles minérales		18 t	18 t	25 t	42%	1 kg
Huiles végétales		1 t	2 t	3 t	22%	0 kg
Batteries		4 t	4 t	10 t	133%	0 kg
Pneus		46 t	52 t	40 t	-24%	1 kg
Films plastiques	312 t	84 t	59 t	100 t	71%	2 kg
Déchets d'amiante lié		13 t	18 t	20 t	10%	0 kg
Total	11 860 t	12 889 t	13 546 t	16 360 t	21%	367 kg
Hors gravats:		9 896 t	10 437 t	12 567 t	20%	282 kg

6.4 L'évolution de tonnages s'accompagne d'une hausse de fréquentation

La fréquentation de 2021 s'établit à 161 900 passages sur les quatre déchèteries. Soit, une hausse de 17 % par rapport à 2019 (2020 année de confinement non représentative d'une activité normale).

Cette évolution de la fréquentation peut être corrélée avec celle des tonnages de + 27 % sur la même période.



6.5 Synthèse des filières de valorisation

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	Société DCR 01 - Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière : Compost
Gravats (Inertes)	GEDIMAT POCHON – Jayat (01) FAMY – Saint Demis le Bourg (01)	Valorisation matière : remblaiement de chaussée
Déchets Non Recyclables	UVE Villefranche - via Sytraival	Valorisation Energétique après broyage
Bois	Société DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Société Suez - Quincieux (69) Via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	DBS Recyclage Colombier-Saugnieu (69) EPUR Mâcon (71)	Valorisation matière
Plâtre	Société NANTET - Françin (73) pour le tri puis Société PLACOPLATRE Chambéry (73)	Valorisation matière
Eco mobilier	Via Sytraival <ul style="list-style-type: none"> • SERDEX (69) pour le bois • SIBUET (73) pour les rembourrés • SECONDELY (07) pour la literie • VALAURA (69) pour les ferrailles • PRAXY (74) pour les plastiques 	Valorisation Matière ECO MOBILIER
Déchets Dangereux ...	Société CHIMIREC - Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
D3E	Via le Sytraival GEM & Hors froid, Petits appareils en mélange, Ecrans dans le Nord	Dépollution et traitement à 81% des appareils collectés
Pneus	Société Alpha Recyclage Brevans (39)	Broyage - Valorisation matière

7 DONNEES FINANCIERES

7.1 Financement du service

En 2021, les recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets proviennent principalement :

- A hauteur de 75 %, des contributions des usagers (Redevance Incitative pour 3 302 467 € et collecte Messimy et Chaleins reversement CC Val de Saône Centre 189 461 €) ;
- A hauteur de 22%, des soutiens des éco organismes et de la revente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries pour 1 022 917 €.
- Des excédents reportés de l'exercice 2021.

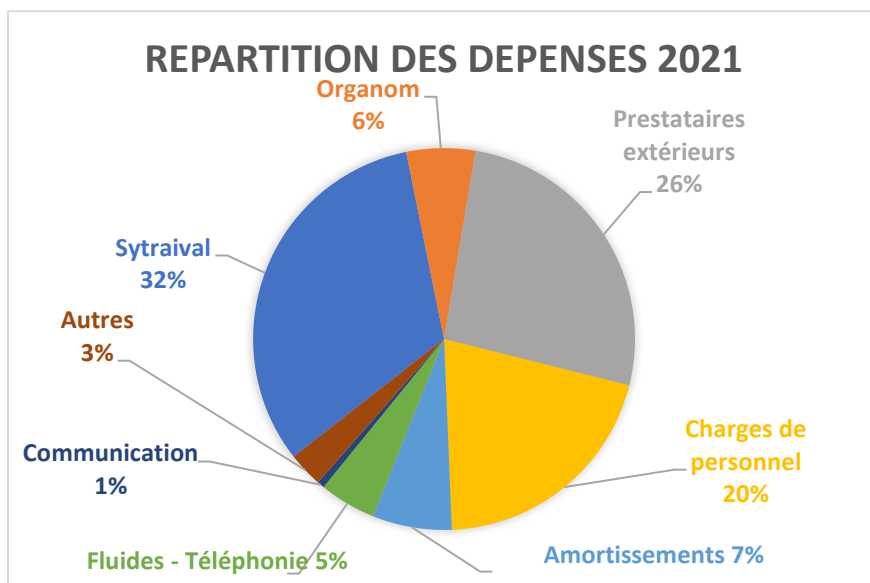
Des recettes en hausse grâce au soutien des Eco Organismes et à l'évolution des coûts de rachat matières.

	2020	2021
Soutiens Eco organismes	548 900 €	747 735 €
CITEO Emballages	445 000 €	629 439 €
CITEO Papiers	45 000 €	53 536 €
Eco Mobilier	26 000 €	22 992 €
Eco DDS	1 300 €	6 131 €
Refashion (Eco TLC)	1 600 €	4 277 €
OCAD EEE	30 000 €	28 775 €
Corepile		2 300 €
Divers		286 €
Ventes matières	105 100 €	247 617 €
Ferrailles	50 400 €	92 295 €
Batteries	3 000 €	1 517 €
Emballages (bouteille plastique, Tetra Pak, Acier, Aluminium, cartonnelle)	51 700 €	74 449 €
Verre bouteille		34 262 €
Papiers		45 094 €
Divers SYTRIVAL	27 564 €	27 565 €
Total	681 564 €	1 022 917 €

7.2 Les tonnages de déchets en hausse impactent les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 s'établissent selon le compte administratif à 4 306 171 €. Elles peuvent être ventilées selon les postes suivants :

- Les services extérieurs réglés aux prestataires extérieurs (EGT, Chimirec, Fispar...) 1 130 800 € ;
- Le traitement des OMR, de la collecte sélective et des déchets des 4 déchèteries par le Sytraival 1 394 000 € ;
- Le traitement des OMR par Organom 251 100 € ;



- Les charges de personnel tant titulaires, qu'extérieurs 880 300 € ;

- La dotation aux amortissements liée aux investissements réalisés 288 700 € ;

- Les consommables, fluides, téléphonie... 207 400 € ;

- La communication (publications) 26 300 € ;

- Autre dépenses 127 500 €.

7.3 Les investissements

Les 597 300 € d'investissements réalisés sur l'année ont concerné :

Investissements 2021	Réalisé
<i>Achats locaux Smidom</i>	334 700 €
<i>Réfection pkg Smidom</i>	7 711 €
<i>Renouvellement informatique</i>	4 726 €
<i>SULO colonnes aériennes OMR</i>	12 420 €
<i>SULO colonnes enterrées Chaleins</i>	26 053 €
<i>Astech 80 colonnes CS</i>	127 370 €
<i>Corbeilles à piles PAV</i>	2 946 €
<i>Stack'r contrôle accès Déchèteries</i>	34 035 €
<i>Vidéo Protection St Jean</i>	17 352 €
<i>Local réemploi St Etienne</i>	12 292 €
<i>Colonnes à huile</i>	7 847 €
<i>Réaménagement locaux Déch. St Jean</i>	9 845 €
Total	597 297 €

7.4 Trésorerie

Compte tenu du décalage entre les dépenses et l'encaissement des recettes de la redevance incitative, le SMIDOM doit souscrire une ligne de trésorerie de 700 000 €.

En 2021, suite à la décision de la Communauté de Communes La Veyle de ne plus encaisser les recettes de la redevance incitative, celles-ci ont été versées directement au SMIDOM via la trésorerie de Chatillon-sur-Chalaronne. Cela permet de provisionner plus rapidement la trésorerie du SMIDOM.

La contrepartie de ce changement est la prise en charge par le SMIDOM des impayés. Ainsi au 16 mai 2022 les factures non payées du 1^{er} semestre 2021 au niveau des redevables de la Communauté de Communes La Veyle sont de 23 687 € pour 277 redevables soit un taux de factures non recouvrées de 2,7 %.

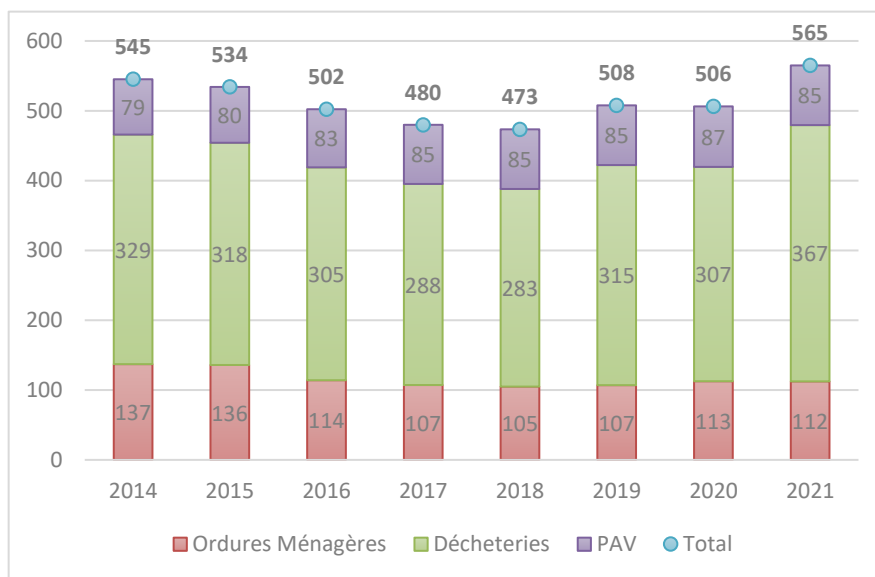
8 SYNTHÈSE

En 2021, le Smidom a collecté, traité et valorisé

25 372 tonnes de déchets ménagers et assimilés. (+13,5 % par rapport aux 22 345 tonnes de l'année 2020)

Soit 565 kg/habitant, dont :

- 20 % d'ordures ménagères,
- **65 % de déchets en déchèteries,**
- 15 % de déchets recyclables.



La comparaison de la production de déchets ménagers du SMIDOM avec les données nationales, relatives à des territoires similaires dits "mixtes à dominante rurale", suscite plusieurs remarques :

- Au global, la production de déchets à l'échelle du Smidom est inférieure à la moyenne nationale ;
- Cet écart est spécifiquement dû à la plus petite quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées. Ceci démontre bien le caractère incitatif de la redevance mise en place.
- La performance du tri en PAV est légèrement inférieure à la moyenne nationale, ce qui vient conforter le nécessité de raviver le geste de tri en 2022 grâce à la mise en œuvre des extensions consignes de tri emballages ménagers.
- Les apports en déchèteries en kilogramme par habitant sont plus élevés de 20 % par rapport à la moyenne nationale. Ce constat est confirmé localement en se comparant aux autres adhérents du Sytraival notamment pour ce qui concerne les déchets verts et le bois.

Kg / habitant / an. Territoires mixtes ruraux	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchèteries	TOTAL
Smidom 2021	112	86	367	565
Données nationales - Référentiel ADEME 2019	213	92	309	614

Les efforts concerneront en 2022 :

- Dans le cadre du PLPDMA, une analyse fine de la production d'ordures ménagères en habitat collectif et la mise en œuvre de dispositifs incitant à sa diminution ;
- Un contrôle plus approfondi de l'origine des apports de déchets verts en déchèteries ;
- Des actions de communication de proximité afin de limiter le pourcentage d'indésirable dans les bennes déchèteries de déchets non recyclables ;
- Le passage à l'extension des consignes de tri emballages ménagers plastiques.